SERVICES TECHNIQUES

-°-°-°-

ADMINISTRATIF

-°-°-°-

ST/JZ/JDA/FD

Domaine : VOIRIE/ MANIFESTATION

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de SEINE-ET-MARNE

-°-°-°-

Canton de PONTAULT-COMBAULT

-°-°-°-

Commune de ROISSY-EN-BRIE

ARRETE DU MAIRE N°280/2026

Objet : Occupation du domaine public par l'association FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves) du collège Eugène DELACROIX, le lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre 2026.

Le maire de la commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la demande présentée par l'association des parents d'élèves FCPE du collège Eugène DELACROIX, sollicitant l'autorisation d'installer un stand sur le parvis du collège, à Roissy-en-Brie afin de vendre des gâteaux et friandises,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local à satisfaire à cette demande,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer cette occupation afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

A R R E T E :

Article 1 : L'association des parents d'élèves FCPE du collège Eugène DELACROIX est autorisée gracieusement à occuper le domaine public, à savoir le parvis du collège situé Avenue Eugène Delacroix, pour la vente de gâteaux et friandises devant l'établissement scolaire.

Article 2 : L'association doit laisser un passage libre suffisant pour que les usagers du domaine public occupé puissent continuer à circuler en toute sécurité. Elle veillera à maintenir la propreté des lieux et garantit la Commune contre tout accident susceptible de se produire du fait de cette occupation.

Article 3 : L'autorisation est accordée pour la période susmentionnée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire de Roissy-en-Brie et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En mairie, le 08/10/2026

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint en charge de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, des Travaux et de la commande publique

Jonathan ZERDOUN